

Renseignements concernant l'adhésion⁽¹⁾

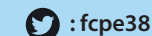
La FCPE n'est pas une association familiale.
L'adhésion est donc individuelle. Si les 2 parents souhaitent adhérer merci de compléter les infos ci-dessous et vous reporter à la partie "Je rejoins la FCPE".



FCPE 38 - CDPE de l'ISÈRE Conseil Départemental de Parents d'Élèves

40, rue du Général Ferrié
38100 GRENOBLE
Tél. : 04 76 46 40 89

Secrétariat : fcpe38@orange.fr
Comptabilité : compta@fcpe38.fr
Site : 38.fcpe.asso.fr



Horaires d'ouverture :
Mardi de 9 h 30 à 18 h 00
Mercredi de 9 h 30 à 17 h 30
Jeudi de 9 h 30 à 13 h 00
Vendredi de 9 h 30 à 16 h 00

Étiez-vous adhérents l'année dernière ? Oui Non

Conseil local de : _____

Année scolaire : 2019 / 2020

Les parents

Merci d'écrire lisiblement et en majuscule

Nom et prénom du parent adhérent 1 : _____

Nom et prénom du parent adhérent 2 : _____

Adresse : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Courriel : _____

Courriel : _____

Téléphone : _____

Téléphone : _____

Mobile : _____

Mobile : _____

Les enfants



Nom / Prénom	Né(e) le	École / Collège/ Lycée	Classe	Commune de l'établissement

LA REVUE DES PARENTS

Tous les deux mois, une revue sur le système éducatif avec enquêtes, reportages, interviews et un encart départemental le cas échéant (6 numéros par an) 4.00 € pour les adhérents – 6.00 € pour les non-adhérents.



Le règlement accompagné du bulletin complété doit être remis au conseil local ou à défaut à la FCPE départementale.

En remplissant cette adhésion je m'engage à promouvoir les valeurs de la FCPE et soutenir les actions engagées pour la défense de l'école publique.

Je souhaite*

Être candidat(e) au conseil d'école maternelle élémentaire

Nom de l'école : _____

Être candidat(e) au conseil d'administration (collège, lycée)

Nom de l'établissement : _____

Être délégué(e) au conseil de classe, précisez laquelle : _____

J'accepte de*

Recevoir la lettre d'information électronique de la FCPE

Participer aux activités du conseil local FCPE

* Cochez la case correspondante

Je rejoins la FCPE

Adhésion en collège / lycée _____ 20,00 €

OU _____

Adhésion en école primaire⁽²⁾ _____ 10,00 €

OU _____

Adhésion de soutien _____ 40,00 €

OU _____

J'ai déjà adhéré auprès d'un autre conseil local

Précisez lequel (obligatoire) : _____

Et je verse la contribution volontaire locale _____ 5,00 €

----- ET (Facultatif) -----

Abonnement à « La Revue des parents » _____ 4,00 €

Adhésion du second parent⁽³⁾ _____ 6,00 €

TOTAL À RÉGLER : _____ €

Date & signature du ou des parents

Règlement par chèque à l'ordre de la FCPE par espèces N° de reçu _____

Je sollicite le conseil local pour une prise en charge partielle de l'adhésion.

⁽²⁾ Seulement si aucun enfant de la famille scolarisé en collège / lycée.

⁽³⁾ Ce montant est dû, en particulier, quand les 2 parents prennent des responsabilités au sein d'un conseil local de l'Isère ou de la FCPE départementale.

(1) Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion, elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la FCPE départementale et à la Fédération nationale. Conformément à la loi n° 7817 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque adhérent dispose du droit d'accès, de communication et de rectification des informations le concernant auprès de la FCPE départementale.

Pour l'intérêt des enfants...

- Dans les écoles, les collèges et les lycées : conseil d'école, conseil d'administration, conseil de classe, commission éducative, conseil de discipline...
- Dans l'accompagnement des familles, dans leur relation avec l'institution (enseignants, directeur(trice) d'école, chef d'établissement...).
- Dans les commissions municipales : projet éducatif de territoire (PEDT), commission scolaire, commission restauration.
- Dans les commissions départementales : CDEN, CDAPH, CDOEA, transport, affectation, bourses, appel...
- Dans la formation des parents d'élèves, délégués et élus...
- Dans les discussions avec les pouvoirs publics (Préfet, Recteur, Directeur académique, élus...).
- Dans toutes les activités locales des conseils de parents (bourses aux livres, aux fournitures...).